



## **Le rôle de la réglementation et de la supervision de l'assurance dans la promotion de l'assurance inclusive pour les femmes**

*Katherine Miles et Anke Green, A2ii*

### Introduction

L'élaboration d'une politique d'assurance inclusive n'est pas neutre du point de vue du genre. Les politiques du secteur financier et les approches réglementaires et prudentielles en matière d'assurance peuvent avoir un impact différent sur les femmes et sur les hommes. Néanmoins, alors même que l'inclusion financière des femmes et les considérations de genre deviennent des priorités pour les autorités de contrôle des services financiers<sup>2</sup>, rares sont les approches à intégrer cette dimension dans le champ de la réglementation et de la supervision des assurances dans les pays en développement et émergents.

Des données indiquant un écart persistant entre les sexes en matière d'inclusion financière<sup>3</sup> ont fait émerger des discussions sur l'inclusion financière des femmes. La question de l'accès des femmes à l'assurance et de leur recours effectif à ce service s'inscrit dans ces discussions plus larges. Si les données limitées dont nous disposons pour le secteur de l'assurance dans les pays en développement ne permettent pas de conclure, il est établi que les femmes rencontrent un certain nombre d'obstacles légaux, économiques et socioculturels susceptibles d'entraver de

manière disproportionnée leur accès à l'assurance. La prédominance de femmes dans le secteur informel, leur moindre niveau d'éducation financière et l'incapacité de conclure un contrat sans signataire masculin sont autant d'obstacles potentiels. Dans de tels cas, les femmes sont comparativement plus vulnérables à une multitude de risques qui peuvent les précipiter dans la pauvreté. En dépit de ces obstacles, l'offre d'assurance inclusive aux femmes représente une formidable opportunité de marché. Selon des estimations récentes, les femmes représenteraient un marché de 1450 à 1700 milliards USD de primes d'assurance d'ici 2030<sup>4</sup>.

Les autorités de contrôle ont de solides raisons d'accélérer l'accès des femmes à l'assurance. Si elle est une fin en soi, l'augmentation de la part de la population couverte par une assurance, en particulier parmi les femmes et d'autres segments vulnérables, peut aussi contribuer aux objectifs fondamentaux des contrôleurs d'assurance, à savoir garantir un marché de l'assurance équitable, sûr et stable. Promouvoir l'accès des femmes à l'assurance peut également contribuer à la réalisation d'objectifs politiques plus larges, tels que la lutte contre la pauvreté, l'égalité hommes-femmes, la protection sociale, le développement agricole, la sécurité alimentaire et le développement économique durable dans le cadre de politiques nationales et des Objectifs de développement durable (ODD) internationaux<sup>5</sup>.

Cette note vise à susciter une dynamique et à sensibiliser davantage les contrôleurs d'assurance au potentiel de transformation des approches par le genre. Elle

1 Cette note est tirée d'une publication intitulée *Mainstreaming Gender and Targeting Women in Inclusive Insurance: Emerging Lessons* développée par la GIZ pour le compte du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ), de la Société financière internationale (IFC) et de Women's World Banking, avec les contributions de l'Initiative Accès à l'assurance (A2ii) et de SEWA.

2 Le terme « autorités de contrôle des services financiers » inclut les contrôleurs d'assurance. Le terme « contrôleurs » inclut les autorités de réglementation et de contrôle.

3 Des données issues de la base Findex (base de données sur l'inclusion financière mondiale) à partir de l'année 2014 indiquent que les femmes constituent la majorité (55 % ou 1,1 milliard) des 2 milliards d'adultes non bancarisés dans le monde. En outre, en dépit du fait que le nombre de personnes non bancarisées a chuté de 20 % entre le premier relevé Findex en 2011 et celui de 2014, l'écart entre les sexes n'a pas diminué chez les détenteurs de comptes (Banque mondiale, 2015).

4 IFC & AXA, 2015

5 Nations unies, 2015



décrit comment certains contrôleurs ont commencé à prendre en compte la dimension du genre dans leur travail, en particulier en explorant les différences entre les femmes et les hommes en matière d'accès à l'assurance. Elle souligne en outre la pertinence de la question de l'accès des femmes à l'assurance dans le contexte de l'élaboration des politiques d'inclusion financière.

## Intégrer la dimension du genre dans la supervision de l'assurance

Dans certaines juridictions, les approches sexospécifiques de la politique et de la réglementation de l'assurance ont débouché sur des débats liés à la discrimination fondée sur le sexe. Dans l'Union européenne, par exemple, il a été jugé discriminatoire de tenir compte du sexe de l'assuré en tant que facteur de risque dans la tarification des contrats d'assurance privés<sup>6</sup>.

Les approches sexospécifiques n'ont pourtant pas de visée discriminatoire. Elles ont plutôt pour objectif de faire en sorte que les approches politiques et réglementaires en matière d'assurance ne nuisent ni ne profitent pas indûment aux femmes ou aux hommes de manière disproportionnée.

Les obstacles que rencontrent les populations vulnérables exclues pour accéder à l'assurance ne sont pas complètement uniformes. Les différences démographiques, comme le sexe et l'âge, ainsi que le lieu, peuvent conduire à des besoins de protection et à des problématiques de protection des consommateurs spécifiques. Ainsi, les politiques qui visent à éliminer ces obstacles doivent prendre en compte ces différences pour être efficaces. Faire la distinction entre les hommes et les femmes est l'un des moyens de définir le profil des clients d'assurance. Ce faisant, on ouvre la possibilité de recourir à des outils politiques ciblés, adaptés aux obstacles ou aux impacts spécifiques au genre.

<sup>6</sup> En 2011, la Cour de justice de l'Union européenne a décidé que définir des primes différentes pour les hommes et les femmes constituait une discrimination fondée sur le sexe, et, la Commission européenne a à son tour adopté des lignes directrices pour aider le secteur de l'assurance à mettre en place une tarification unisexe. Cette décision repose sur le principe de l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux biens et services et de fourniture de biens et services, qui interdit la discrimination directe et indirecte fondée sur le sexe dans un règlement du Conseil européen de 2004. Voir les références bibliographiques : CE, 2011 a & b ; Journal Officiel de l'UE, 2004.

## En quoi le rôle des contrôleurs d'assurance peut-il avoir un impact sur l'accès des femmes à l'assurance ?

Les femmes présentent souvent des comportements qui affectent leurs décisions financières d'une manière différente de celle des hommes. Elles peuvent être plus sensibles au risque et plus enclines à utiliser certains types de canaux de distribution<sup>7</sup>. Les femmes et les hommes peuvent également avoir des besoins de protection intrinsèquement différents et donc s'orienter vers des types de produits différents. Au Ghana – comme dans de nombreux autres pays – les femmes achètent des produits d'assurance décès emprunteur à des taux plus élevés que les hommes, en partie du fait qu'elles acquièrent ces produits auprès d'institutions de microfinance ciblant les femmes, dont elles sont membres. Leurs besoins de santé spécifiques peuvent également différer. Il existe des produits, au Ghana et aux Philippines par exemple, qui couvrent les complications faisant suite à un accouchement ainsi que d'autres affections propres aux femmes.

Pour les contrôleurs d'assurance, une considération primordiale dans la mise en œuvre d'un cadre réglementaire proportionné est de trouver un équilibre entre l'établissement d'un cadre propice aux entreprises et la protection des consommateurs. D'un côté, ils ont pour responsabilité d'éliminer les obstacles réglementaires à l'assurance inclusive et de créer un environnement réglementaire plus souple favorisant le développement du marché. D'un autre côté, les contrôleurs d'assurance doivent vérifier que les consommateurs sont correctement protégés. Dans ce contexte, les contrôleurs d'assurance ont la possibilité de concevoir leur cadre politique et réglementaire de façon à s'assurer que les femmes bénéficient proportionnellement du régime de protection des consommateurs, tout en veillant à ce que les coûts de mise en conformité pour le secteur restent faibles et incitent les entreprises à adapter leurs produits pour répondre aux besoins du segment des femmes à faibles revenus. Les domaines de la réglementation et de la supervision concernés sont présentés ci-dessous.

<sup>7</sup> IFC & AXA, 2015

➤ **Formaliser l'offre d'assurance et agréer les intermédiaires**

L'accès des femmes à l'assurance peut être amélioré par le biais d'une réglementation qui favorise l'innovation sur le marché et facilite l'offre de produits d'assurance conçus, distribués et mis en service selon des modalités qui permettent de toucher effectivement les femmes. Ces produits n'ont pas nécessairement à cibler uniquement les femmes, ni à être conçus au seul bénéfice des femmes. Des juridictions comme le Brésil, le Ghana, l'Inde, le Mexique, le Pakistan, le Pérou ou les Philippines ont créé un cadre réglementaire spécifique pour les activités de micro-assurance, qui permet la distribution d'assurance par des canaux alternatifs, parmi lesquels des opérateurs de réseau mobile ou des points de vente au détail. Bien que ce type de cadre réglementaire bénéficie à la fois aux femmes et aux hommes, il s'est avéré que les femmes en étaient les principales bénéficiaires. Cela s'explique par le fait que les obstacles traditionnels à l'accès des femmes (en particulier ceux qui découlent de la mobilité limitée des femmes dans certains pays) peuvent être surmontés par l'utilisation de canaux alternatifs. Néanmoins, en plus de permettre le recours à des canaux de distribution bénéficiant à la fois aux clients hommes et femmes, les autorités de contrôle doivent se concentrer spécifiquement sur les canaux qui sont bien placés pour atteindre les femmes, comme les IMF, au moment de définir les exigences relatives à l'agrément des intermédiaires d'assurance.

De même, s'assurer que les intermédiaires auxquels les femmes ont habituellement affaire sont correctement réglementés peut renforcer la protection des consommateurs au bénéfice des femmes. Des données empiriques suggèrent une prédominance des femmes à faibles revenus souscrivant des produits d'assurance auprès d'institutions de microfinance (IMF), de groupes d'entraide ou d'organisations communautaires. Il s'agit souvent d'opérateurs informels qui échappent à la surveillance du contrôleur des assurances, limitant ainsi sa capacité à protéger les consommateurs concernés. Les contrôleurs doivent trouver des moyens acceptables d'encadrer ces activités d'assurance informelle. Cela peut passer par la

mise en place d'accords transitoires<sup>8</sup> pour permettre le transfert de l'assurance informelle dans un environnement réglementé afin d'assurer la protection des consommateurs et la stabilité du marché.

➤ **Mécanismes de réclamation**

Il est également important de s'assurer que les femmes bénéficient des mêmes conditions que les hommes - en termes de connaissances, d'aptitude et d'accès - pour l'utilisation des mécanismes de réclamation. Même dans le système formel, les femmes peuvent être plus vulnérables aux abus de la part des opérateurs et des intermédiaires sur le marché. Par exemple, l'Autorité monétaire palestinienne a dû intervenir dans une affaire de protection des consommateurs dans laquelle des banques poursuivaient des femmes pour le remboursement de prêts contractés par leurs maris défunts, alors même que ceux-ci avaient acheté une assurance décès emprunteur, conformément à la réglementation qui rend cette assurance obligatoire pour tous les prêts d'une durée supérieure à 48 mois. Des cas comme celui-ci montrent bien la nécessité de s'assurer que les femmes reçoivent la même éducation à leurs droits en tant que consommatrices de services financiers, bénéficient du même accès aux mécanismes de réclamation et soient confiantes dans l'utilisation et la fiabilité de tout dispositif de réclamation existant<sup>9</sup>. Dans certains pays, en raison de facteurs culturels, les femmes se sont avérées réticentes à approcher les institutions formelles.

➤ **Mesures de vigilance à l'égard de la clientèle (KYC)**

Les obligations de vigilance relatives à la clientèle peuvent réduire l'accès des femmes à l'assurance. Des études ont montré que, dans certains pays, les femmes sont moins susceptibles de pouvoir fournir les documents d'identité requis, soit parce qu'elles ne disposent pas de tels documents, comme un certificat de naissance, soit du fait de l'obligation de signature d'un parent masculin nécessaire à la validité de la demande. Alors que l'adoption croissante de cartes d'identité nationales biométriques a permis de remédier à cette difficulté dans cer-

8 AICA, 2012

9 A2ii, 2014a

tains pays, les femmes dépourvues de papiers d'identité demeurent bien plus nombreuses que les hommes. C'est pourquoi l'adaptation des mesures KYC permettant la mise en place de processus d'identification plus souples, comme cela a été fait dans certaines juridictions, peut contribuer à promouvoir l'accès à l'assurance des femmes à faibles revenus. À titre d'exemple, il est possible d'accepter un plus grand nombre de documents d'identité, comme les permis de conduire ou les cartes électorales. Par ailleurs, les contrôleurs des assurances devraient collaborer avec d'autres organismes gouvernementaux pour éliminer les obstacles indirects que constituent les règles d'identification strictes pour les femmes dépourvues de documents d'identité.

### **Autres domaines dans lesquels les contrôleurs d'assurance peuvent améliorer l'accès des femmes à l'assurance inclusive**

#### **› Stratégies nationales d'inclusion financière intégrant la question du genre**

Les stratégies nationales d'inclusion financière (SNIF) détaillent les objectifs stratégiques, les objectifs spécifiques et les actions à mettre en œuvre pour la promotion de l'inclusion financière. Comme ce sont souvent les banques centrales ou les ministères des Finances qui orientent le développement de ces stratégies, ces institutions ont souvent une forte influence, que ce soit en termes d'orientation ou de plaidoyer. Les SNIF englobent généralement dans l'inclusion financière une large gamme de produits et de services financiers, dont l'assurance, et leur contenu coïncide parfois avec celui des documents relatifs à la politique de

micro-assurance. Un nombre croissant de SNIF prend en compte les différences entre l'inclusion financière des femmes et des hommes. Toutefois, même si les SNIF tiennent compte des différences entre les sexes pour ce qui concerne les produits d'épargne et de crédit, il semble que peu de stratégies nationales d'inclusion financière prennent en considération la dimension du genre dans l'assurance inclusive. Heureusement, la dynamique engagée par les banques centrales et les contrôleurs bancaires contribue également progressivement à promouvoir l'implication des contrôleurs d'assurance dans la promotion de l'inclusion financière des femmes. Par exemple, en Zambie, la Banque centrale s'est engagée aux côtés du contrôleur des assurances pour susciter l'intérêt dans ce domaine.

#### **› Ventilation des données par sexe**

La ventilation des données par sexe a des implications pour les stratégies de développement du marché. L'intérêt de disposer de données ventilées en fonction du genre est de plus en plus reconnu, car cette distinction permet de déterminer qui acquiert effectivement de l'assurance et selon quelles modalités d'achat, et d'identifier d'éventuelles différences entre les sexes dans l'utilisation des produits d'assurance. Collecter les données concernant l'offre du marché et les analyser pour en comprendre les implications serait très important pour baser la formulation de politiques sur des fondements factuels. Les contrôleurs peuvent tirer des leçons du secteur bancaire pour répondre aux défis de la collecte et de l'utilisation de données sexospécifiques par le renforcement des capacités, l'adaptation des systèmes d'information et l'ajustement des modèles



de rapport<sup>10</sup>. Au Nigeria, la NAICOM a commencé à suivre l'inclusion financière dans le secteur de l'assurance en utilisant des indicateurs sexospécifiques (Encadré 1). En Tanzanie, l'Autorité de réglementation de la sécurité sociale a recueilli des données ventilées par sexe sur le recours à l'assurance santé et à l'assurance retraite.

Il peut arriver que ces données contredisent les hypothèses largement répandues sur l'accès des femmes à l'assurance. Dans certaines juridictions, les données suggèrent que les femmes sont plus susceptibles d'acquiescer une assurance que les hommes, une tendance en partie attribuée à leur intérêt plus marqué pour cette forme de réduction des risques. Par exemple, les données de la Banque centrale des Samoa dans les îles pacifiques montrent que le niveau d'acquisition d'assurance formelle est plus élevé chez les femmes (Encadré 1).

Au Ghana, la majorité des clients de micro-assurance sont des femmes exerçant une petite activité génératrice de revenus dans le secteur informel, ce qui s'explique principalement par le fait que les IMF sont un canal de distribution important pour cibler ce segment de marché<sup>11</sup>. Cela montre que les dimensions sexospécifiques de l'accès à l'assurance doivent être évaluées au cas par cas, et que les données ventilées par sexe sont essentielles à cet égard.

Ces données peuvent aider à déterminer les produits auxquels les femmes ont accès et dans quelle mesure ces produits répondent effectivement aux besoins de protection des femmes. Cela peut aussi signifier que dans certaines juridictions des études plus approfondies sont nécessaires pour identifier les contraintes qui limitent l'accès des hommes à l'assurance dans certains groupes de revenus.

➤ **Stratégies et approches d'éducation financière**

Dans un petit nombre de pays, comme le Bhoutan et l'Indonésie, les stratégies nationales d'éducation financière et leurs programmes d'application reconnaissent les différences liées au genre dans les besoins et les comportements relatifs à l'éducation financière et s'adressent par conséquent spécifiquement aux femmes. Cependant, ils ne semblent pas traiter spécifiquement la dimension du genre dans l'assurance. Il est important que les initiatives d'éducation financière le fassent, en particulier dans les pays dans lesquels les facteurs socioculturels ont tendance à favoriser des taux d'éducation générale inférieurs chez les femmes. De la même façon que les programmes d'éducation financière commencent à intégrer les dimensions sexospécifiques dans la conception de leurs approches et de leurs contenus pédagogiques, la valeur de l'assurance inclusive pour les femmes doit être prise en compte.

10 GBA, IDB et Data2X, 2015  
11 NIC, GIZ, CDC et MIC, 2015



## Études de cas

### Encadré 1: Exemples de cas

#### **Commission des assurances des Philippines (IC)**

Aux Philippines, la loi impose à la Commission des assurances (IC) – ainsi qu'à d'autres agences gouvernementales nationales et entités gouvernementales locales – d'allouer au moins 5 % de son budget global aux programmes et projets de promotion de l'émancipation économique des femmes et de l'égalité des sexes, et de soumettre une fois par an un plan institutionnel en faveur de l'égalité hommes-femmes ainsi qu'un rapport d'avancement. Pour satisfaire à cette obligation, l'IC a mis en place un groupe de travail technique sur le genre et le développement. Ce groupe explore les questions de genre et les disparités entre les sexes au sein de l'IC et parmi les clients d'assurance. Il est divisé en sous-comités, dont l'un se concentre sur les données sexospécifiques et leur analyse. L'une des priorités actuelles consiste à identifier les différences existantes en matière d'accès et d'utilisation de l'assurance entre les hommes et les femmes, et d'identifier tout obstacle spécifique au genre. Dans le cadre d'une initiative connexe, l'IC a commencé à recueillir des données sur la demande dans son enquête sur l'éducation financière centrée sur l'assurance, pour déterminer s'il existe un écart entre les hommes et les femmes en matière d'éducation financière liée à la micro-assurance. Elle étudie actuellement la faisabilité de recueillir des données sur l'offre auprès des compagnies d'assurance en rapport avec la répartition des assurés par sexe.

*Source : Entretien avec la Commission des assurances des Philippines, avril 2016*

#### **Commission nationale des assurances (NAICOM) – Nigeria**

Au Nigeria, la NAICOM est tenue, conformément à la Stratégie nationale d'inclusion financière publiée en 2012, de fournir des données au Secrétariat à l'inclusion financière deux fois par an afin de permettre le suivi des progrès de l'inclusion financière dans le secteur des assurances. Les données à déclarer comprennent notamment : le nombre total de personnes par produit d'assurance, la répartition des titulaires de polices par situation géographique et par sexe, le nombre d'institutions de microfinance informelles et la répartition de leurs clients par État, par sexe et par âge, ainsi que le nombre total d'abonnés mobiles actifs pour le secteur dans son ensemble et par opérateur de réseau mobile (ORM) et leur répartition par sexe. Le Secrétariat à l'inclusion financière va également suivre le niveau d'éducation financière au plan national, par État, par sexe et par âge. Il s'est en outre donné un objectif de pénétration de l'assurance de 40 % d'ici 2020, et des objectifs de croissance du nombre d'agents d'assurance qui, bien que l'on ne dispose pas de données ventilées par sexe, représentent pour les femmes un canal précieux pour accéder aux produits d'assurance.

*Source : Banque centrale du Nigeria, 2012.*

#### **Bank Negara Malaysia (BNM)**

En 2011, pour faire avancer son mandat d'inclusion financière, la BNM a élaboré un cadre d'inclusion financière détaillant les stratégies visant à mettre en place un système financier inclusif. Parmi les 10 points clés de ce plan figure l'augmentation de la portée et du taux de pénétration de l'assurance. L'une des initiatives consiste à développer la micro-assurance et le micro-takaful. Dans ce contexte, la BNM a collecté des données sexospécifiques sur la demande d'assurance dans le cadre d'enquêtes nationales réalisées en 2011 et en 2015. L'étude de 2015 a révélé que le pourcentage de la population adulte couverte par une assurance vie ou par une police takaful était de 16 % et a mis en évidence des différences entre les hommes et femmes dans la souscription d'assurance.

*Source : Consultation des acteurs réalisée par la BNM en avril 2016 ; BNM (2015) ; BNM (2011).*

### **Banque centrale des Samoa (CBS)**

En 2013, la CBS a pris un ensemble d'engagements dans le cadre de la Déclaration de Maya de l'Alliance pour l'inclusion financière (AFI), notamment « pour créer un environnement propice aux marchés d'assurance inclusifs et à la micro-assurance d'ici 2017. » La mise en œuvre de ces engagements a été appuyée par le Pacific Financial Inclusion Program (PFIP), qui, soutenu par la CBS, a mené une enquête pour recueillir des données de base sur l'inclusion financière sur le versant de la demande, afin d'étayer sa Stratégie nationale d'inclusion financière. Des données ventilées par sexe ont été recueillies sur l'accès à l'assurance dans le pays. L'étude a montré que le taux de pénétration global de l'assurance était de 21 % et, de manière plus spécifique, que les femmes bénéficiaient d'un accès plus important. L'étude a également révélé que les femmes avaient aussi un meilleur niveau d'accès au financement que les hommes. Le degré d'implication plus important des femmes dans le secteur de l'assurance formelle a été attribué à la portée de la South Pacific Business Development Foundation (SPBD), une institution de microfinance locale offrant des prêts et un produit d'assurance-vie à tous ses membres – dont 99 % sont des femmes. L'assurance emprunteur obligatoire couvre le solde des prêts des clientes de SPBD en cas de décès.

*Source : Consultation des acteurs réalisée par la CBS en avril 2016.*





## Perspectives : défis et recommandations

L'amélioration de l'accès à l'assurance est intégrée dans un nombre croissant de stratégies nationales d'inclusion financière. L'assurance est reconnue comme un outil important de réduction des risques pour les groupes vulnérables, soutenant dans le même temps le développement des systèmes financiers et catalysant d'autres services financiers tels que le crédit, l'épargne ou les paiements. Parallèlement, l'inclusion financière des femmes est devenue une priorité politique et est de plus en plus reconnue comme un élément clé des objectifs de développement plus larges. En dépit de ces progrès, ces deux tendances n'ont pas encore complètement convergé. Peu de contrôleurs d'assurance reconnaissent le besoin d'analyser les différences entre les sexes dans l'accès à l'assurance et elles sont encore moins nombreuses à recueillir des données sexospécifiques.

Collecter ces données pour déterminer si les femmes ont un niveau d'accès à l'assurance inférieur à celui des hommes est une première étape importante. Comme le montrent les premières données recueillies dans certaines juridictions, il ne faut pas supposer d'emblée que les femmes ont moins d'accès à l'assurance que les hommes. Analyser les données recueillies et s'assurer qu'elles servent à orienter les politiques est l'étape suivante, délicate. Par exemple, dans les juridictions où les femmes ont un accès plus important que les hommes à l'assurance inclusive, les données initiales semblent suggérer que cette situation s'explique par les polices d'assurance emprunteur (obligatoires) distribuées par les IMF. Si ces produits jouent incontestablement un rôle important dans l'amélioration du bien-être des clients de microcrédits et de leur famille, il est peu probable qu'ils suffisent à couvrir les besoins de protection contre les risques complexes des femmes à faibles revenus.

Ce qui est certain, c'est que les données sexospécifiques peuvent aider à mieux comprendre les aspects de genre dans l'accès à l'assurance et l'utilisation des produits d'assurance ; et que cette information peut être utilisée par les contrôleurs pour mieux cibler leurs politiques et leurs mesures réglementaires, afin de stimuler le développement de l'assurance inclusive et l'adhésion à l'assurance. Au niveau international, ces données peuvent être utilisées pour appuyer la

recherche et l'apprentissage mutuel entre les contrôleurs d'assurance et les autres acteurs impliqués sur les obstacles réglementaires qui entravent l'accès des femmes à l'assurance.

Les femmes constituant un groupe hétérogène, avec des besoins de protection différents et faisant face à des obstacles diversifiés, une bonne approche de l'assurance inclusive prenant en compte le genre nécessite des mesures réglementaires adaptées qui varient selon le pays et selon les facteurs sexospécifiques locaux. Toutefois, il existe un certain nombre d'actions clés, en partie tirées de l'expérience de la réglementation du secteur bancaire, qui peuvent d'ores et déjà être pertinentes à prendre en compte pour les contrôleurs d'assurance de chaque juridiction.

Ces actions sont les suivantes :

- Étudier le secteur de l'assurance pour comprendre où il est nécessaire de **supprimer des contraintes réglementaires** pour soutenir la transition de l'assurance informelle vers le secteur formel ;
- Supprimer les **obstacles réglementaires reconnus** qui entravent l'accès des femmes à l'assurance (par ex. simplifier les exigences KYC) ;
- Encourager le secteur de l'assurance à **développer une plus grande sensibilité aux différences entre les sexes** dans la conception des produits et des canaux de distribution ;
- Adapter les **infrastructures de traitement des réclamations** pour s'assurer qu'elles sont accessibles aux femmes et adaptées à leurs besoins afin de répondre aux problèmes de protection des consommateurs touchant les femmes ;
- Collaborer avec l'autorité en charge du **développement de la stratégie nationale d'inclusion financière** pour inclure les aspects de genre relatifs à l'accès à l'assurance et à l'utilisation de l'assurance ;
- **Rassembler et analyser les données sexospécifiques du secteur** sur l'accès à l'assurance et l'utilisation de l'assurance par type de produit.

Pour soutenir cette démarche, créer une capacité interne au sein de l'autorité de contrôle de l'assurance, développer un mécanisme pour la collecte de ces données et la publication de rapports sur les évolutions, et adapter les systèmes et les processus informatiques internes pour pouvoir intégrer ces données dans le système en toute sécurité pour éviter toute utilisation abusive ;

- S'engager dans des **stratégies d'éducation financière tenant compte des spécificités de genre** intégrant l'éducation à l'assurance, en prenant en compte les besoins et les comportements spécifiques des femmes, et utilisant les moyens les plus appropriés pour atteindre efficacement les femmes ;
- Collaborer avec les autres acteurs gouvernementaux et décideurs (par ex. le ministère des Finances ou de la Condition féminine) pour comprendre où se situent **les contraintes légales et politiques** susceptibles d'avoir un impact spécifique sur l'accès des femmes à l'assurance inclusive.

Mises en œuvre par le biais de partenariats multi-acteurs, ces actions peuvent soutenir les contrôleurs d'assurance dans l'amélioration de l'accès des femmes à l'assurance.

## Références bibliographiques

A2ii (2014a). L'assurance inclusive protège les ménages et favorise la croissance économique. Accessible à l'adresse : [https://a2ii.org/sites/default/files/reports/a2ii\\_briefing\\_note\\_french.pdf](https://a2ii.org/sites/default/files/reports/a2ii_briefing_note_french.pdf)

A2ii (2014). Regulatory approaches to inclusive insurance market development. Cross-country synthesis paper 2. Accessible à l'adresse : [https://www.a2ii.org/sites/default/files/reports/2014\\_08\\_08\\_a2ii\\_cross-country\\_synthesis\\_doc\\_2\\_final.pdf](https://www.a2ii.org/sites/default/files/reports/2014_08_08_a2ii_cross-country_synthesis_doc_2_final.pdf)

ADB (2010). ADB Working Paper Series Financial Inclusion and Financial Stability: Current Policy Issues – Alfred Hannig et Stefan Jansen. Accessible à l'adresse : <https://www.adb.org/sites/default/files/publication/156114/adb-wp259.pdf>

AFI & WWB (2016). Policy Frameworks to Support Women's Financial Inclusion. Accessible à l'adresse : [http://www.afi-global.org/sites/default/files/publications/2016-08/2016-02-womenfi.1\\_0.pdf](http://www.afi-global.org/sites/default/files/publications/2016-08/2016-02-womenfi.1_0.pdf)

AFI (2013). Maya Declaration Commitment made by the Central Bank of Samoa. Accessible à l'adresse : [http://www.afi-global.org/sites/default/files/publications/maya\\_declaration\\_central\\_bank\\_of\\_samoa.pdf](http://www.afi-global.org/sites/default/files/publications/maya_declaration_central_bank_of_samoa.pdf)

Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) (2012). Document de mise en œuvre sur les mesures de réglementation et de contrôle soutenant les marchés d'assurance inclusifs. Accessible à l'adresse : <https://www.iaisweb.org/page/supervisory-material/translations-arabic-chinese-french-german//file/34406/mise-en-uvre-des-mesures-de-reglementation-et-de-contrle-soutenant-les-marches-dassurance-inclusifs>

Banque mondiale (Demirguc-Kunt, Asli, Leora Klapper, Dorothe Singer et Peter Van Oudheusden) (2015). The Global Findex Database 2014: Measuring Financial Inclusion around the World. Policy Research Working Paper 7255, Banque mondiale, Washington, DC. Accessible à l'adresse : <http://documents.worldbank.org/curated/en/187761468179367706/pdf/WPS7255.pdf>

Banque mondiale & OCDE (2014). Women and Finance - Progress report to the G20. Accessible à l'adresse : [https://g20.org/wp-content/uploads/2014/12/G20\\_Women\\_and\\_Finance\\_Progress\\_report\\_WB\\_and\\_OECD.pdf](https://g20.org/wp-content/uploads/2014/12/G20_Women_and_Finance_Progress_report_WB_and_OECD.pdf)

Bank Negara Malaysia (BNM) (2015). Financial Stability and Payment Systems Report 2015. Accessible à l'adresse : [http://www.bnm.gov.my/files/publication/fsps/en/2015/cp02\\_002\\_box.pdf](http://www.bnm.gov.my/files/publication/fsps/en/2015/cp02_002_box.pdf)

Bank Negara Malaysia (BNM) 2011. Financial Sector Blueprint 2011-2020. Accessible à l'adresse : [http://www.bnm.gov.my/files/publication/fsbp/en/BNM\\_FSBP\\_FULL\\_en.pdf](http://www.bnm.gov.my/files/publication/fsbp/en/BNM_FSBP_FULL_en.pdf)

Central Bank of Nigeria (2012). National Financial Inclusion Strategy. Accessible à l'adresse : <https://www.cbn.gov.ng/Out/2012/publications/reports/dfd/CBN-Summary%20Report%20of-Financial%20Inclusion%20in%20Nigeria-final.pdf>

CGAP & IFC (2013). Financial Access 2012. Getting to a More Comprehensive Picture. Accessible à l'adresse : [http://www.cgap.org/sites/default/files/cgap\\_forum\\_FAS2012.pdf](http://www.cgap.org/sites/default/files/cgap_forum_FAS2012.pdf)

Commission européenne (CE) (2011) a. Lignes directrices de la Commission européenne à l'intention du secteur européen des assurances : garantir l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les primes d'assurance. Accessible à l'adresse : [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-11-1581\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-11-1581_fr.htm)

Commission européenne (CE) (2011) b. Sex Discrimination in Insurance Contracts: Statement by European Commission Vice-President Viviane Reding, the EU's Justice Commissioner, on the European Court of Justice's ruling in the Test-Achats case. Accessible à l'adresse : [http://europa.eu/rapid/press-release\\_MEMO-11-123\\_en.htm?locale=en](http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-11-123_en.htm?locale=en)

DFID & GIZ (2013). Promoting women's financial inclusion. A toolkit. GIZ Inclusive business models - Options for support through PSD programmes. Accessible à l'adresse : <https://www.giz.de/fachexpertise/downloads/giz2014-ib-models-rz.pdf>

GBA, IDB et Data2X (2015) Measuring Women's Financial Inclusion: The Value of Sex-disaggregated data. Accessible à l'adresse : <http://www.gbaforwomen.org/download/draft-report-measuring-womens-financial-inclusion/>

GBA (2015). The Power of Women's Market Data: A How to Guide. Accessible à l'adresse : <http://www.gbaforwomen.org/download/draft-report-measuring-womens-financial-inclusion/>

International Finance Corporation (IFC) et AXA (2015). She for Shield. Insure Women to Better Protect All. Accessible à l'adresse : [https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/a2d8348049d01b0c82a5a3e54d141794/SheforShield\\_Final-Web2015.pdf?MOD=AJPERES](https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/a2d8348049d01b0c82a5a3e54d141794/SheforShield_Final-Web2015.pdf?MOD=AJPERES)

Journal Officiel de l'Union européenne (2004). Directive 2004/113/CE du Conseil du 13 décembre 2004 mettant en œuvre le principe de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans l'accès à des biens et services et la fourniture de biens et services. Accessible à l'adresse : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2004:373:0037:0043:EN:PDF>

Mckinsey Global Institute (2015). The Power of Parity: How Advancing Women's Equality Can Add \$12 Trillion to Global Growth. Accessible à l'adresse : <http://www.mckinsey.com/global-themes/employment-and-growth/how-advancing-womens-equality-can-add-12-trillion-to-global-growth>

National Insurance Commission (NIC), GIZ, CDC Consult et MicroInsurance Centre (MIC) (2015). Landscape of Micro-insurance in Ghana 2015 – Supply and Demand Side Report. Accessible à l'adresse : [http://www.microfinancegateway.org/sites/default/files/publication\\_files/the\\_landscape\\_of\\_microinsurance\\_in\\_ghana\\_2015\\_0.pdf](http://www.microfinancegateway.org/sites/default/files/publication_files/the_landscape_of_microinsurance_in_ghana_2015_0.pdf)

Rose & Marquis (2006). Money and Capital Markets: Financial Institutions and Instruments in a Global Marketplace. Accessible à l'adresse : [http://highereducation.com/sites/0072957395/information\\_center\\_view0/index.html](http://highereducation.com/sites/0072957395/information_center_view0/index.html)

ONU (2015). Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 25 septembre 2015. Accessible à l'adresse : [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=E](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=E)

---

*L'Initiative Accès à l'assurance est un partenariat mondial ayant pour mission d'encourager et de soutenir les contrôleurs dans la promotion de l'assurance inclusive et responsable, dans le but de réduire la vulnérabilité. L'Initiative est le partenaire de mise en œuvre de l'organisme international de normalisation de l'assurance, l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA), sur la question de l'accès à l'assurance. Notre partenariat joue un rôle moteur dans la mise en place des réformes des cadres de réglementation et de contrôle en faveur du développement de marchés d'assurance inclusifs.*

---



Initiative Accès à l'Assurance  
Hébergée par le Projet sectoriel  
Système financier approches de l'assurance  
de la Deutsche Gesellschaft für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH  
Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5  
65760 Eschborn, Allemagne

Téléphone : +49 61 96 79-1362  
Fax : +49 61 96 79-80 1362  
E-mail : [secretariat@a2ii.org](mailto:secretariat@a2ii.org)  
Site web : [www.a2ii.org](http://www.a2ii.org)

L'Initiative est  
un partenariat  
entre :



Hébergée par :

